

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE PLOEREN

Lotissement : 14 lots

DOUAR AR MOR

Permis d'aménager n°056 164 22 Y0002 accordé le 21 février 2023

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat."

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.

- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais. Les implantations des constructions devront impérativement être réalisées par le cabinet Nicolas Associés, cabinet de géomètres-experts.

- Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet Nicolas Associés, cabinet de géomètres-experts.

- L'emplacement des réseaux est celui du projet VRD. L'aménageur se réserve le droit d'en modifier l'emplacement et d'implanter des coffrets ENEDIS 400A sur les lots pour toute raison d'ordre technique.

- Les contraintes d'urbanisme sont développées dans le règlement du lotissement.

Plan de situation (sans échelle)



LOT N° : 7

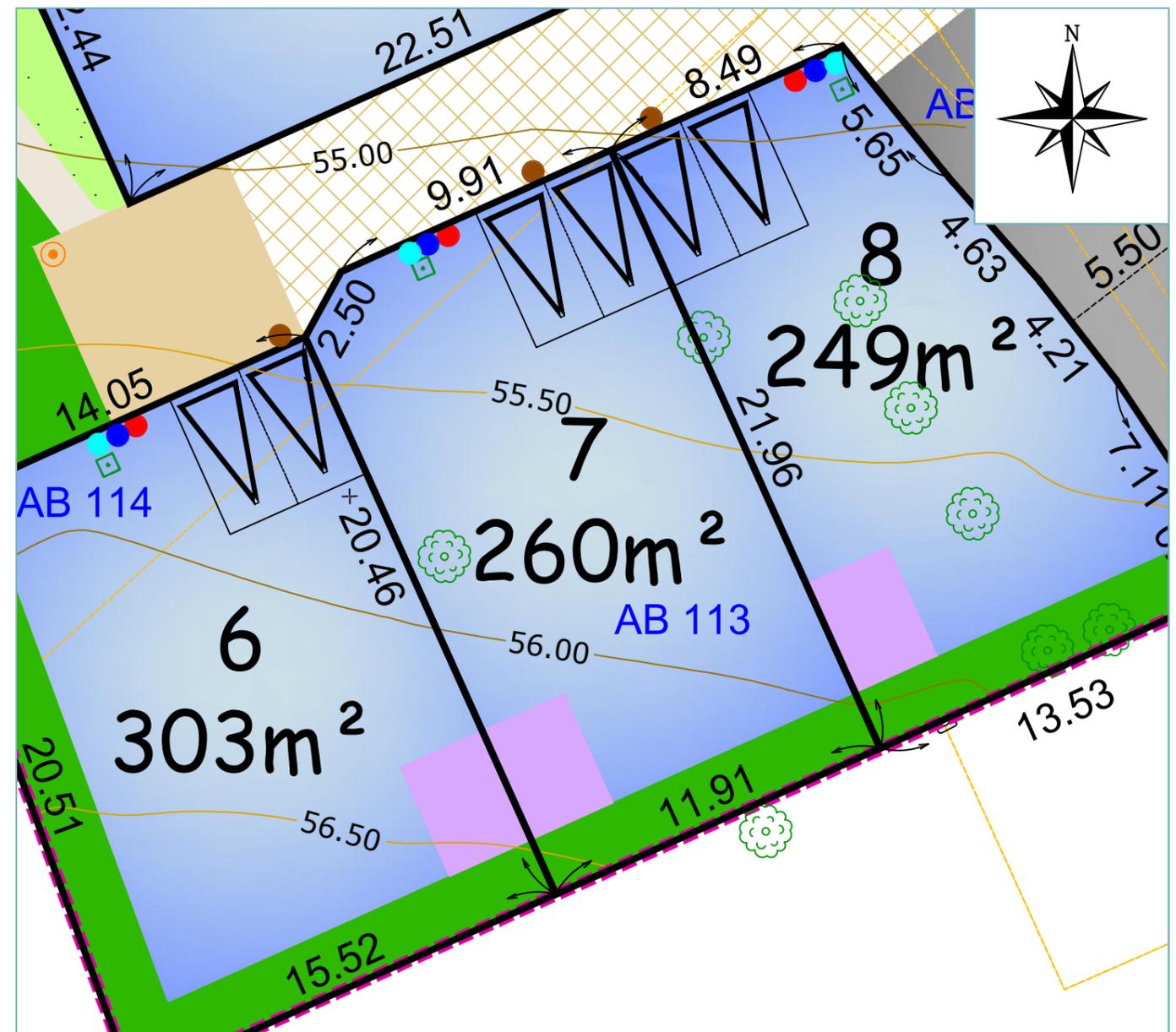
Superficie provisoire : 260 m²
(en attente du bornage)

Réf. Cadastre : Section AB n° 113p,114p

Surface de plancher : 200 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet :

Ordre des Géomètres - Experts
SELARL NICOLAS Associés
Adeline LE STRAT - Inscription à l'ordre 08447
23, rue du Danemark - BRECH - 56400 AURAY
Tél. : 02 97 24 12 37 - Fax : 02 97 56 22 25
Email : auray@selarlnicolas.fr
Tel. : 02 97 24 12 37



Echelle : 1/200

Les surfaces et cotes mentionnées sur le plan ci-dessus ne seront définitives qu'après bornage.

LÉGENDE	
	ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES
	ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS DESTINÉS AUX LOGEMENTS SOCIAUX
	POSTE DE REFOLEMENT
	ZONE DES ABRIS DE JARDIN
	VOIRIE PARTAGÉE (enrobé)
	PLACETTE (pavés drainants)
	STATIONNEMENT (pavés engazonnés)
	PLACETTE (enrobé couleur ou résine)
	AIRE DE PRÉSENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MÉNAGÈRES
	NOUE + HAIE A PLANTER
	HAIE EXISTANTE CONSERVÉE (PLU)
	NOUE PAYSAGÈRE (pour régulation des Eaux Pluviales)
	CHEMIN PIÉTON
	ESPACE PAYSAGER
	ACCÈS FUTUR
	ARBRE EXISTANT CONSERVÉ
	ARBRE A PLANTER (position indicative)
	ACCÈS PRÉCONISÉ
	ACCÈS IMPOSÉ (2 places de stationnements non-closes, en dehors du garage)
	COTATION VOIRIE
	N° DE LOT ET SUPERFICIE PROVISOIRE
	PANNEAU A METTRE EN PLACE
LÉGENDE DES RÉSEAUX	
	BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE
	BRANCHEMENT TELECOM
	BOÎTE DE BRANCHEMENT E.U.
	E.P. - REJET EN GARGOUILLE
	BRANCHEMENT AEP
	COFFRET RMBT
	CANDELABRE
POSITION INDICATIVE DANS L'ATTENTE DES TRAVAUX ET DES RÉCOLEMENTS	